École

Passeport du civisme

CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE

Passeport du civisme

Sommaire

Mon passeport du civisime, pour quoi faire ?	p. 4
Carte d'identité	p. 5
Le devoir de mémoire	p. 6-7
L'engagement social	p. 8-9
Patrimoine et culture	p. 10-11
Citoyenneté, le droit de vote	p. 12-13
Protection de l'environnement	p. 14-15
Internet et nouvelles technologies	p. 16-17
Santé - Prendre soin de soi et des autres	p. 18-19
Les libertés publiques	p. 20-21
Mes autres actions civiques	p. 22-23

Édito

Soyons civiques

L'école de la République offre à tous ses enfants le savoir et la culture. Elle est aussi le lieu où se cultive le sens des responsabilités des futurs citoyennes et citoyens.

Le civisme, c'est un engagement de tous les jours, le plus important sans doute dans la vie en société ; c'est un état d'esprit qui nous conduit à agir avec respect : de soi, des autres, et aussi de notre cadre de vie, pour que nous puissions vivre dans les espaces publics communs le plus agréablement possible. Nous pouvons - et nous devons - faire preuve de civisme dans de nombreux domaines : le comportement dans le bus et dans la rue, la solidarité, la préservation de l'environnement, la défense de notre patrimoine, la protection des plus faibles ou de nos anciens comme nos grands-parents, le devoir de mémoire envers notre histoire... Et même en matière de santé, comme c'est le cas en cette période de crise sanitaire, pendant laquelle il est plus que primordial d'être civique : respecter les gestes barrières, c'est se protéger soi-même, mais aussi protéger sa famille et ses proches.

Ce Passeport est tout spécialement destiné aux écoliers pour les accompagner sur la voie du civisme. Chaque jour, les actions réalisées qui seront inscrites seront un morceau du chemin, un chemin sûr où la liberté de l'un ne nuit pas à celle de l'autre, un chemin vers la connaissance de ce qu'est une citoyenneté responsable qui façonne le meilleur de notre quotidien en commun.

Le défi du civisme se pose chaque jour davantage devant tant de comportements qui en sont le désolant contraire. Je souhaite qu'à Cannes, nous soyons exemplaires en ce domaine. Pour cela, nous sommes tous concernés, aujourd'hui et demain, les adultes comme les enfants. Parce que je sais que la jeunesse cannoise, dont je suis si fier, a la volonté de rendre le monde toujours meilleur.

David Lisnard
Maire de Cannes
Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Vice-Président du Département des Alpes-Maritimes

Mon passeport du civisme, pour quoi faire ?

Le civisme, c'est s'intéresser activement à ce qui nous entoure.

Le civisme, c'est servir l'intérêt général plutôt que de poursuivre ses propres intérêts.

Le civisme, c'est contribuer à construire la société dans laquelle tu vivras.

Avec ce passeport, tu vas pouvoir réaliser des actions en t'engageant et en t'impliquant concrètement dans la vie locale de ton territoire.

Ce passeport appartient à :

Mon nom : _____

Mon prénom : _____

Ma date de naissance : _____

Mon lieu de naissance : _____

Ma nationalité : _____

Mon adresse : _____

Ma classe : _____

Année scolaire : _____

Le devoir de mémoire

Dates :

Première Guerre mondiale (1914-1918)
Le 11 novembre 1918, c'était la fin de la Première Guerre mondiale : l'armistice était signé.

Seconde Guerre mondiale (1939-1945)
Le 8 mai 1945, l'Allemagne capitulait et l'Europe était libérée. Depuis, chaque année, on célèbre, ce jour-là, la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Libération de Cannes
Le 24 août 1944, les troupes américaines qui avaient débarqué en Provence le 15 août 1944, arrivent par La Bocca pour libérer Cannes. L'événement est fêté tous les 24 août dans notre ville.

Le devoir de mémoire, c'est notamment se rappeler que des hommes, des femmes et des enfants ont été martyrisés et tués sans raison.

Il ne faut pas oublier les victimes... Les guerres mondiales tuent des millions de personnes. Le devoir de mémoire consiste à ne pas oublier les persécutions que ces hommes et ces femmes ont subies : arrestations arbitraires, discrimination, tortures et déportation. Pendant la Seconde Guerre mondiale, certains Français étaient obligés de porter un signe sur leurs vêtements pour les distinguer en raison de leur origine, leur religion ou leurs idées.
Le devoir de mémoire, c'est aussi se souvenir que des hommes et des femmes, civils et militaires, sont morts pour défendre la France. Des hommages leurs sont rendus lors de cérémonies officielles que l'on appelle cérémonies patriotiques et commémoratives.
Parmi eux, se trouvent de nombreux résistants. Sans eux, nous n'aurions sans doute pas la chance de vivre aujourd'hui dans un pays libre. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le préfet Jean Moulin a refusé d'obéir aux ordres des nazis : il s'est caché et a organisé la résistance. Ceux qui ont survécu à cette guerre viennent aujourd'hui dans les écoles témoigner de ce qu'ils ont vécu. D'autres ont écrit des livres ou réalisé des films.
Il faut honorer la mémoire des familles qui, dans le secret, ont caché des enfants ou des familles entières, pour les sauver. Elles risquaient la mort, si elles étaient découvertes ou dénoncées. Quel courage !

Activité individuelle

Lecture de la lettre de poilu ci-dessous :

Du repos, le 5 mars 1916,

Chers parents,

Nous voici arrivés au repos après 8 jours de tranchées comme je vous l'avais annoncé et pour 8 jours, on va peut-être dormir tranquille dans un de ces plumards en planches et pour sommier une toile métallique qui nous isole de l'humidité et de la dure.

On sera à l'abri des « gaspards », nom vulgaire imposé à nos rats de tranchées, rats tout à fait phénoménaux, d'une grosseur tout à fait extraordinaire dont la queue dépasse la grosseur du pouce et pèsent environs plus d'une livre. On pourra également tuer les « totos », c'est-à-dire les poux et les puces qui malgré le froid nous empêchent de dormir à peu près tranquilles. Les rats toute la nuit vous sautent par-dessus le visage ou bien dévorent nos vivres, trouent nos sacs et nos musettes.

Vous voyez d'ailleurs qu'on est pas au paradis.

J'espère que ma lettre comme toujours nous trouvera tous en bonne santé et que nos bambins doivent grandir et progresser, les grands à l'école et la p'tite Marcelle en bavardage et appétit.

Je n'oublie pas également mon cher Kléber qui doit toujours se tenir fringant et élégant, mais je ne sais trop quand j'irai le faire promener pour dérouiller ses jambes.

Enfin, je ne vois plus rien qu'à vous embrasser tous affectueusement et étroitement,

Votre Hervé.

Inscris sous la frise bleue ci-dessous selon l'ordre chronologique les événements suivants et les années au cours desquelles ils ont eu lieu :

- ✓ Début et fin de la 1re Guerre mondiale
- ✓ Armistice
- ✓ Début et fin de la 2de Guerre mondiale
- ✓ Libération de Cannes

Passeport du civisme
☐ Validé ☐ À compléter

L'engagement social

Aider en partageant

Tu as sans doute déjà participé à des actions sociales avec ton école : par exemple en prenant part à une collecte de nourriture ou de vêtements. Ces produits sont destinés à des personnes dans le besoin, qui peuvent avoir des problèmes d'argent. Leur venir en aide c'est faire acte de solidarité.

Respecter les différences

Se montrer solidaire est également important envers les personnes en situation de handicap, qu'il faut considérer avec respect et gentillesse comme n'importe quelle autre personne, et aider si elles en expriment le besoin. Sais-tu qu'il existe cinq catégories de handicap ? On parle de handicap moteur (quand la personne a une capacité limitée de se déplacer ou de bouger), sensoriel (elle a des difficultés liées aux sens, comme la vue ou l'ouïe), psychique (il s'agit de troubles mentaux, affectifs ou émotionnels), mental (qui entraîne des difficultés pour réfléchir, comprendre et communiquer) et les maladies invalidantes (elles concernent par exemple la respiration ou la digestion). À Cannes, les enfants qui n'ont pas de handicap vont dans les mêmes écoles que beaucoup de leurs camarades en situation de handicap qui sont accueillis dans cinq classes appelées ULIS. Tous les enfants inscrits en ULIS bénéficient d'une inclusion en classe ordinaire, c'est-à-dire qu'ils font partie de la classe de la même façon que tous leurs autres copains. Notre ville participe aussi à *La Semaine du Handicap*, un grand événement ouvert à tous organisé pour montrer que les personnes handicapées sont des personnes comme les autres qui pratiquent toutes sortes d'activités et de sports. Avec ta classe, tu y as peut-être déjà pris part.

Respecter les personnes âgées

Tu peux aussi te montrer solidaire avec des personnes beaucoup plus âgées que toi, de plusieurs générations d'écart. Tu connais certainement dans ta famille (tes grands-parents) ou près de chez toi (un voisin) une personne âgée seule qui sort peu de chez elle ou qui reçoit peu de visites. En faisant attention à respecter les gestes barrières pour vous protéger tous les deux des maladies comme la Covid-19, et en en parlant à tes parents, tu peux essayer de l'aider en lui parlant, en lui tenant compagnie et pourquoi pas en lui rendant de petits services. Cette entraide sera bénéfique pour toi comme pour la personne âgée. Aider, c'est souvent dans les deux sens.

Action individuelle

Être solidaire Raconte en quelques lignes une action solidaire que tu as effectuée ou à laquelle tu as eu l'occasion de participer :

Passeport du civisme

☐ Validé ☐ À compléter

Patrimoine et culture

100 % EAC : se cultiver pour s'épanouir et apprendre à réfléchir

Célèbre grâce au Festival de Cannes, la, manifestation cinématographique la plus prestigieuse au monde, Cannes est aussi une ville où petits et grands ont accès à de nombreuses activités culturelles. Dans ses musées, médiathèques et théâtres, la Mairie t'invite à découvrir des expositions, des œuvres ou des spectacles pour parfaire ta propre... culture ! Cette « Éducation artistique et culturelle » est proposée à tous les élèves cannois, de la maternelle à l'enseignement supérieur (les études après le lycée), sous le programme nommé 100 % EAC : pour te remplir à 100 % de petites et grandes histoires qui vont éveiller ta curiosité, ton esprit de découverte et ton goût personnel. C'est aussi pour apprendre aux élèves à réfléchir par eux-mêmes et à bien exprimer leurs idées que leur est proposé, dans certaines écoles, de découvrir le latin, le grec ancien et la philosophie.

Protéger son patrimoine

Cannes possède également un magnifique patrimoine historique et architectural, de la colline du Suquet montant à la tour de la Castre, avec, à ses pieds, le marché Forville, jusqu'aux remparts du Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite, en passant par les majestueux palaces de la célèbre Croisette où domine le Palais des festivals et des congrès. Des lieux qui racontent l'histoire de notre ville et qu'il faut préserver et mettre en valeur pour qu'ils soient à leur tour transmis aux générations futures.

La ville abrite aussi de nombreux établissements culturels, dans des lieux de différentes époques, dont :

Le Musée des Explorations du Monde : Construit en 1877 et installé dans le château médiéval au sommet du Suquet, il rassemble une riche collection d'art primitif (l'art des premiers hommes), d'antiquités méditerranéennes et est réputé pour ses instruments de musique du monde entier et sa peinture provençale locale du XIXe siècle.

Le Musée du Masque de Fer et du Fort Royal : Il est situé dans le Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite et a été créé en 1973. C'est un musée d'archéologie sous-marine et terrestre contenant amphores et céramiques provenant d'épaves romaines. Il permet également de visiter la célèbre cellule de l'homme au Masque de fer.

Le Centre d'art La Malmaison : Construite en 1863, cette belle demeure accueille toute l'année de grandes expositions d'art contemporain (de 1945 à nos jours) d'artistes de renommée internationale, plus particulièrement inspirés par la Côte d'Azur.

L'espace Miramar : Ce lieu culturel, où sont installées des expositions tournées vers la photographie et les arts plastiques, abrite également une salle de spectacles et de projections.

Le Suquet des Artistes : Aménagé au Suquet dans les locaux de l'ancienne morgue de la ville, cet espace insolite accueille quatre artistes en résidence ainsi qu'un site d'exposition d'art moderne.

Le Théâtre de la Licorne : Ce théâtre municipal a reçu l'appellation *Scène conventionnée d'intérêt national art, enfance, jeunesse* attribuée par le ministère de la Culture. C'est un « label » qui récompense la qualité de sa programmation destinée au jeune public et à la famille (musique, cirque, danse etc.)

L'Écomusée sous-marin de Cannes : C'est un tout nouveau musée créé au large de l'île Sainte-Marguerite où d'immenses statues moulées à partir de visages de cannois par un célèbre artiste, Jason deCaires Taylor, ont été installées au fond de la mer et vont peu à peu devenir des abris pour les plantes et les poissons. Tu pourras aller les admirer avec un masque et un tuba.

Action collective

Depuis que tu es dans ton école, tu as certainement eu l'occasion d'aller voir un spectacle, de visionner un film ou encore d'admirer une œuvre d'art. Raconte ci-dessous en quelques mots ce que tu as vu et aimé :

Passeport du civisme

☐ Validé ☐ À compléter

Citoyenneté
Le droit de vote

Voter… c'est choisir

En France, c'est en 1848 que les citoyens ont eu le droit de voter au suffrage universel direct, c'est-à-dire d'élire directement leurs représentants à bulletins secrets. Le mot universel (qui concerne tout le monde) n'était pas vraiment exact puisque les femmes n'avaient alors pas le droit de voter. C'est seulement en 1944 qu'elles ont obtenu ce droit. Aujourd'hui, tout Français majeur (qui a atteint l'âge de 18 ans) a le droit de vote sans distinction de sexe, d'origine, de religion ou d'idéaux politiques.

En France, il existe plusieurs types d'élections au suffrage universel direct :

- la présidentielle pour le Président de la République,
- les législatives pour les députés,
- les européennes pour les députés européens,
- les régionales pour les conseillers régionaux,
- les départementales pour les conseillers départementaux,
- les municipales pour les maires.

Les maires sont élus pour six ans, c'est-à-dire qu'ils ont un mandat de leurs électeurs pour six ans.

Dans une démocratie, les élections sont très importantes ! Elles permettent aux citoyens de donner leur avis et de déléguer à des hommes et femmes politiques le pouvoir de diriger le pays. Une fois élu, chacun joue un rôle précis dans le fonctionnement de la démocratie : les députés votent les lois que le pouvoir exécutif (le Président et son gouvernement) se charge de faire appliquer. Les élus locaux (Conseillers régionaux, départementaux et Maires) quant à eux décident des actions à mener pour veiller sur les territoires qu'ils administrent. Pour cela, ils prennent et rédigent des décisions appelées délibérations, votées lors d'assemblées périodiques.

Activité individuelle

Dans notre école, il y a des délégués de classes qui siègent et font des propositions d'améliorations de fonctionnement de l'établissement…

✓ Les délégués et sous délégués de ma classe sont :

_____ _____

_____ _____

✓ Je cite 3 propositions qui ont été mises en œuvre :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

✓ J'inscris le nom d'un élu dont j'ai entendu parler :

Passeport du civisme

☐ Validé ☐ À compléter

Protection de l'environnement

La protection de l'environnement

La protection de notre environnement est une mission essentielle afin de préserver notre cadre de vie d'aujourd'hui et de demain. C'est toi qui détiens la clé : tu as le pouvoir d'agir, par tes gestes au quotidien, pour le bien-être de ce qui t'entoure et plus globalement pour la protection de la nature et l'avenir de notre planète.

Appliquer les bons gestes

Tu peux participer à la protection de l'environnement à ton niveau en adaptant ton comportement : c'est ce qu'on appelle appliquer les « bons gestes ». Parmi ces bonnes actions environnementales, il y a par exemple le fait de ne pas jeter par terre des papiers ou des détritus (emballages, chewing-gum...), de penser à éteindre la lumière en quittant une pièce, de trier ses déchets, de limiter au maximum le gaspillage de nourriture, d'utiliser un bac à compostage quand c'est possible, de ne pas laisser couler l'eau inutilement, de faire attention à sa consommation électrique en éteignant complètement ses appareils électroniques (télévision, console de jeu...) ou en débranchant ses chargeurs lorsqu'ils ne servent pas, ou encore de privilégier les transports en commun quand c'est possible. Et s'ils n'ont pas tous ces réflexes, n'hésite pas à montrer l'exemple à tes parents ! Il n'y a pas d'âge pour jouer un rôle dans la protection de notre planète.

Rendez-vous avec l'environnement

Pour t'aider dans cette démarche que l'on appelle « éco-responsable » (car il s'agit d'une vraie responsabilité !), la Mairie organise différents événements en lien avec la protection de l'environnement. Il y a par exemple le *Parcours Développement Durable* mis en place dans les écoles sous forme d'animations en classe et de journées en pleine nature pour aborder et mieux comprendre la biodiversité, le changement climatique ou encore les transports et leur évolution. D'autres rendez-vous à travers ta ville ont pour but d'attirer l'attention sur ces questions prioritaires : la *Semaine européenne du développement durable*, la *Grande fête de la Croix-des-Gardes*, pour un moment en famille où tu joues en apprenant beaucoup de choses sur la préservation de la nature et de ce site naturel d'exception, et *Cannes Champêtre*, avec son rallye « jeux-découverte » et ses ateliers.

Action individuelle et/ou collective

Cette année, j'ai participé à une action en faveur de la protection de l'environnement. Je décris l'action ou l'événement :

Passeport du civisme

☐ Validé ☐ À compléter

Internet et nouvelles technologies

Bien utiliser Internet, ça s'apprend

À Cannes, la police municipale intervient dans les écoles pour apprendre aux élèves à bien utiliser internet et à se méfier de ses dangers. Environ 100 écoliers de CM2 et 200 de CM1 en classes mixtes sont formés chaque année aux bons usages du Net par les policiers.

Surfer, oui... mais intelligemment !

Tous les sujets des plus insolites aux plus sérieux sont sur Internet, un peu comme dans une immense bibliothèque accessible à tous depuis n'importe quel ordinateur, tablette et téléphone portable. Mais attention : tout ce qui est écrit sur Internet n'est pas vrai. Il faut faire ses recherches avec intelligence en vérifiant ses sources et en privilégiant des sites connus et officiels (comme par exemple le site de la Mairie www.cannes.com pour t'informer sur la ville).

La "Net attitude"

Sur Internet, comme dans la vie quotidienne, il y a un code de politesse et des règles à respecter. Ce n'est pas parce que tu n'es pas vu, protégé par ton écran, que tu peux écrire ou envoyer n'importe quoi ! Il est aussi interdit de télécharger de la musique sans en avoir payé les droits (tu dois acheter le CD, payer le téléchargement ou le streaming). Parce que pour qu'il y ait des musiques variées, il faut payer les artistes. Si jamais tu commettais une de ces infractions, tes parents, qui sont responsables de toi, pourraient avoir à payer une amende. Alors à toi de faire attention.

Parfois pas si net que ça... Alors prudence !

On peut y faire de très mauvaises rencontres ! Certains sites sont en effet réservés aux adultes ; d'autres sont totalement illégaux et traqués par la police ! Au hasard d'un clic, il peut arriver que tu sois redirigé sur l'un de ces sites et que tu vois certaines images choquantes. Si cela t'arrive, quitte le site immédiatement et parles-en à tes parents. Ils peuvent installer un logiciel de contrôle parental pour empêcher ton ordinateur d'accéder à ces sites qui ne sont pas pour toi. Attention aussi lorsque tu parles en ligne avec quelqu'un : derrière un pseudo peut se cacher n'importe qui ! Alors ne donne jamais d'information personnelle sur toi ou ta famille, et si une discussion te met mal à l'aise, parles-en absolument à un adulte qui saura comment t'aider.

Action individuelle : apprends à bien utiliser internet

Cite trois règles importantes à respecter pour utiliser Internet en toute sécurité :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Passeport du civisme

☐ Validé ☐ À compléter

Mots cachés

Retrouve les 7 mots cachés dans la grille de lettres.
Les mots peuvent être inscrits horizontalement, verticalement, en diagonale et de gauche à droite.

D	V	I	T	O	R	J	K	E	R	I
O	A	S	V	I	D	É	O	P	C	N
U	C	N	I	N	I	L	I	A	O	U
V	A	N	G	R	E	S	N	J	N	I
L	Y	T	I	E	D	N	T	I	T	L
M	O	I	L	P	R	L	E	N	R	A
X	E	S	A	Y	T	S	R	S	Ô	T
W	L	O	N	F	U	I	N	T	L	E
U	R	A	C	W	Q	M	E	O	E	V
B	P	R	É	V	E	N	T	I	O	N
O	I	E	U	N	I	B	L	A	R	M

VIGILANCE
DANGERS
PRÉVENTION
INTERNET
WEB
CONTRÔLE
VIDÉO

Santé

Prendre soin de soi et des autres

Se protéger de la Covid-19

Comme tu le sais, depuis le début de l'année 2020 circule dans notre pays un virus très contagieux : la Covid-19.

Pour l'instant, le moyen le plus efficace de lutter contre cette maladie - qui peut s'avérer très grave pour certaines personnes et notamment les plus faibles (comme tes grands-parents ou les personnes âgées) - est de bien veiller à ne pas l'attraper pour ne pas contaminer les autres. Pour cela, il faut respecter ce que l'on appelle les gestes barrières lorsque tu es en présence d'autres personnes que ta famille :

✓ Porter un masque sur la bouche et le nez dès 6 ans, même à l'extérieur

✓ Te laver les mains régulièrement, au savon ou avec du gel hydroalcoolique

✓ Tousser et éternuer en te couvrant la bouche, pour éviter de disperser tes microbes

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

✓ Ne pas te toucher les yeux, la bouche ou le nez avant de t'être nettoyé les mains

✓ Rester à distance les uns des autres : pas de contact ni d'embrassade avec tes petits camarades, ni même d'échange d'objets

Ces consignes peuvent être difficiles à appliquer, mais elles sont importantes pour te protéger et protéger les personnes les plus fragiles.

Activité individuelle

Choisis un geste barrière et dessine dans le cadre ci-dessous une affiche pour inciter tout le monde à le respecter. N'oublie pas d'inscrire un slogan (comme par exemple ci-contre « Port du masque obligatoire »).

Passeport du civisme

☐ Validé ☐ À compléter

Les libertés publiques

On appelle « libertés publiques » l'ensemble des libertés individuelles et collectives garanties par l'État grâce à la loi. Ce sont des libertés dites fondamentales, c'est-à-dire essentielles pour un individu. Dans notre pays, ces libertés fondamentales sont notamment définies par plusieurs textes importants rédigés au fil des époques, dont, notamment :

- ✓ La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789. C'est le plus célèbre. (Extrait : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.* »)
- ✓ Le préambule de la Constitution de la IVe République de 1946 (Extrait : « *La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.* »)
- ✓ Le préambule et les articles 1, 2, 3 et 66 de la Constitution de la Ve République de 1958 (Extrait : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.* »)
- ✓ La Convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989 à l'unanimité par l'assemblée des Nations Unies

En droit français, il n'existe pas de définition précise des libertés publiques. Elles sont abordées et traitées dans ces nombreux textes juridiques. Voici toutefois quelques exemples de libertés publiques garanties par l'État français à ses citoyens :

- ✓ Droit à la vie
- ✓ Liberté d'aller et de venir (liberté de circulation)
- ✓ Liberté du domicile
- ✓ Garanties contre toute détention, arrestation ou pénalité non prévue par la loi
- ✓ Liberté de l'intimité (le domicile et la correspondance doivent obligatoirement rester privés)
- ✓ Liberté d'association
- ✓ Liberté de réunion
- ✓ Liberté de manifestation
- ✓ Liberté de conscience ou de croyance (liberté religieuse, liberté de culte)
- ✓ Liberté d'enseignement (droit d'enseigner, de choisir un enseignement et le maître qui le dispense)
- ✓ Liberté d'opinion et de pensée, liberté d'expression
- ✓ Liberté de la presse
- ✓ Liberté économique (liberté d'entreprise, liberté d'exercer la profession de son choix)
- ✓ Liberté du travail (droits relatifs à l'exercice d'une profession, droit de grève)

Il est important pour tout citoyen français de connaître ses devoirs comme ses droits, tout en ayant conscience que de nombreux États dans le monde ne garantissent pas autant de libertés publiques à leurs citoyens !

Activité individuelle

Parmi les libertés publiques citées, quelles sont pour toi les trois plus importantes ?

_____

_____

_____

Passeport du civisme

☐ Validé ☐ À compléter

Mes autres actions civiques

Le devoir de mémoire	Passeport du civisme	☐ Validé
L'engagement social	Passeport du civisme	☐ Validé
Patrimoine et culture	Passeport du civisme	☐ Validé
Citoyenneté, le droit de vote	Passeport du civisme	☐ Validé
Protection de l'environnement	Passeport du civisme	☐ Validé
Internet et nouvelles technologies	Passeport du civisme	☐ Validé
Santé - Prendre soin de soi et des autres	Passeport du civisme	☐ Validé
Les libertés publiques	Passeport du civisme	☐ Validé

CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE

Édition Mairie de Cannes - Avril 2021